

L'AFFAIRE DU SIÈCLE : ASTREINDRE L'ETAT POUR LE CLIMAT ET NOS DROITS

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 14 JUIN 2023

Les nombreuses crises environnementales (changements climatiques, effondrement de la biodiversité, modification du cycle de l'eau) ont des conséquences de plus en plus graves sur les populations et les milieux partout à travers le monde. Dans un monde soumis à ces contraintes, l'exercice plein et entier des droits et libertés fondamentales de toutes et tous est fortement menacé. La LDH (Ligue des droits de l'Homme) considère qu'il est primordial d'organiser démocratiquement les réponses à apporter à ces crises structurelles.

En France, les pouvoirs publics ont donc un rôle primordial de définition des trajectoires réglementaires d'atténuation des changements climatiques, en particulier dans la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. La LDH soutient l'Affaire du siècle, menée par des associations environnementales pour mettre l'Etat face à ses responsabilités. Or celui-ci est défaillant.

Défaillant parce qu'il a déjà décalé et amoindri les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre pour porter un effort plus important plus tard, sans certitude que cela soit réalisable.

Défaillant également car les réductions actuelles sont en partie, voire fortement, conjoncturelles, les hivers doux ainsi que les confinements dus au Covid ayant fortement contribué à la réduction de nos émissions.

L'Affaire du siècle est donc une action en justice essentielle afin de mettre l'Etat face à ses échecs et ses tergiversations délétères, en s'attachant aussi à montrer les atteintes croissantes au droit des personnes, notamment les plus vulnérables, à un environnement sain, propre et durable. L'objectif est de pouvoir ainsi imposer des mesures concrètes que l'Etat devrait mettre en place, mais aussi de le contraindre économiquement à une lourde astreinte pour l'empêcher de se soustraire une nouvelle fois à la réalisation rapide et concrète de ces mesures, alors que les catastrophes environnementales se multiplient et menacent en particulier les populations les plus précaires, en France comme dans le monde.

Le coût de l'inaction sera toujours plus élevé que des actions ambitieuses et concrètes. N'acceptons plus de retard pour la sauvegarde de nos libertés et de nos droits !

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

